

Commission permanente du conseil municipal sur la présidence du conseil

**Procès-verbal de l'assemblée publique
du jeudi 21 mai 2009 à 19 heures
Marie d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, salle du conseil
5650, rue D'Iberville**

L'engagement démocratique et l'implication citoyenne des jeunes

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

M. Marcel Parent, président
Mme Anie Samson, vice-présidente
M. Marvin Rotrand, vice-président
M. Warren Allmand, membre
M. Michel Bissonnet, membre
Mme Soraya Martinez, membre

COMMISSAIRES ABSENTS :

Mme Claire St-Arnaud, membre (absence motivée)
M. Claude Trudel, membre

CONSEILLER PRÉSENT :

M. Carle Bernier-Genest, conseiller associé à la jeunesse

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

Du Conseil jeunesse de Montréal : Mme Claudie Lacroix-Perron, Mme Jacqueline Corado, Mme Geneviève Gardere et Mme Mylène Robert;
Du Bureau de la présidence du conseil : M. Pierre Morin;
De la Direction du greffe : M^e Emmanuel Tani-Moore
Du Chantier sur la démocratie : M. Pierre Chevalier;
Du Forum jeunesse de Montréal : Mme Laurence St-Denis.

ASSISTANCE : 25 personnes

1. Ouverture

Le président de la commission, M. Marcel Parent, étant absent en début de séance, le vice-président, M. Marvin Rotrand, agit comme président d'assemblée. Il déclare la séance ouverte à 19 h 05 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il présente les commissaires et explique le déroulement de l'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Michel Bissonnet, appuyée par Mme Soraya Martinez, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 20 avril 2009

Sur une proposition de M. Warren Allmand, appuyée par Mme Soraya Martinez, le procès-verbal de l'assemblée du 20 avril 2009 est adopté à l'unanimité.

4. L'engagement démocratique et l'implication citoyenne des jeunes

Le président d'assemblée, M. Marvin Rotrand, invite la vice-présidente du Conseil jeunesse de Montréal (CjM), Mme Jacqueline Corado, à prendre la parole. Cette dernière décrit le rôle et le mandat du CjM et lance la discussion avec les questions suivantes :

- Avez-vous participé à des actions en vue d'améliorer votre quartier, d'apporter des solutions à une problématique locale ?
- Avez-vous sollicité l'intervention des élus ?
- Comment avez-vous procédé et comment évaluez-vous les résultats obtenus ?
- À votre avis, comment les jeunes peuvent améliorer leur quartier ? Leur ville ?
- Quelle est la place des jeunes dans la ville ?
- Avez-vous voté lors des dernières élections provinciale et fédérale ?
- Voterez-vous le 1^{er} novembre 2009 ?
- Selon vous, comment faut-il rejoindre les jeunes et les amener à s'intéresser aux affaires publiques montréalaises ?
- Quelles sont vos suggestions pour accroître la participation des jeunes à la vie démocratique montréalaise ?

La discussion a suscité 16 interventions du public, certaines personnes intervenant toutefois plus d'une fois. Le forum de discussion étant le moyen privilégié de cette consultation, les personnes qui se sont exprimées ne se sont pas nécessairement identifiées et, lorsqu'elles l'ont fait, elles ont utilisé majoritairement leur prénom. Par conséquent, le procès-verbal présente une synthèse des commentaires et diffère donc du modèle habituel de procès-verbal déclinant l'information par intervenant.

L'éducation et l'information

Ces aspects ont été abordés par plusieurs intervenants. Il y a lieu de faire connaître davantage, auprès des jeunes, le palier municipal. Il importe également de rejoindre les jeunes dans les écoles, collèges et universités ainsi que dans les réseaux qu'ils fréquentent, notamment Facebook. Un membre du CjM souligne l'importance d'aller vers les jeunes, d'offrir un portail et des points de service jeunesse aux jeunes Montréalais et Montréalaises. Une intervenante mentionne que des jeunes ne se sentent pas habilités à voter aux élections municipales parce qu'ils possèdent peu d'informations sur le fonctionnement et les compétences de la Ville et parce que le système leur apparaît très complexe.

L'accessibilité universelle

Un représentant d'une association de défense des droits des personnes handicapées suggère de revoir les modalités d'inscription à la période de questions du public au conseil municipal. Actuellement, seules les personnes qui se présentent tôt peuvent prendre la parole. Il rappelle ensuite le mémoire déposé à la commission en avril 2006 par le Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain, il déplore que les documents de consultation ne soient pas disponibles en médias substitués et que les lieux ne soient pas toujours accessibles. Il suggère de former le personnel sur les particularités de l'accueil de personnes handicapées. Il demande qu'un interprète soit présent pour les personnes sourdes. Il termine en soulignant la collaboration de son organisme aux travaux du Bureau des élections de la Ville de Montréal.

L'implication des jeunes

Un intervenant explique comment certains enjeux suscitent la mobilisation des jeunes et donne l'exemple du Taz. Ainsi, lorsque les jeunes se sentent concernés par un enjeu, ils sont prêts à passer à l'action. Par ailleurs, un intervenant fait remarquer que les jeunes s'impliquent au sein d'organismes qui défendent des causes qui leur tiennent à cœur.

L'apprentissage de la citoyenneté

Des intervenants ont fait part à la commission de diverses actions visant à favoriser l'apprentissage de la citoyenneté chez les jeunes. Le Forum jeunesse de l'île de Montréal a ainsi présenté *Électeurs en herbe*, un programme déployé dans les écoles secondaires et dont l'objectif est d'amener les jeunes à s'intéresser aux enjeux et à l'élection en cours, que cette dernière soit municipale, provinciale ou fédérale. Le Forum a également fait état de son escouade mobile qui s'adresse aux jeunes ayant l'âge de voter et du sondage "Votre poids dans la démocratie". Une autre intervenante a décrit la formation d'un groupe de jeunes leaders de Notre-Dame-de-Grâce en insistant sur le volet éducation à la citoyenneté et l'accompagnement à ce niveau offert aux jeunes. Une représentante du Centre d'écologie urbaine a annoncé la tenue du 5^e Sommet citoyen au début du mois de juin. Le sommet se veut un forum social sur les enjeux montréalais et un espace de rassemblement pour la société civile. Il s'agit également d'un incubateur d'idées et, en année électorale, on souhaite élaborer un agenda citoyen en vue d'interpeller les candidats. Enfin, une représentante de l'Institut du Nouveau monde mentionne qu'entre 500 et 800 jeunes participent, chaque année, à l'École d'été consacrée à l'apprentissage de la citoyenneté. Elle souligne la différence entre la consultation et l'École d'été qui porte sur l'animation et les moyens pour sensibiliser les jeunes.

L'approche institutionnelle de la participation

Un intervenant fait remarquer à la commission à quel point une séance de conseil d'arrondissement, de par sa forme actuelle, soulève peu d'intérêt. La séance se déroule rapidement, sans qu'aucun dossier ne soit expliqué et les seuls commentaires des élus sont "Je propose" ou "Je seconde", ce n'est pas un lieu de discussion et d'échanges. Pour rejoindre les jeunes, une autre suggère des consultations plus informelles et elle suggère également d'informer les jeunes des résultats de la consultation car ceux-ci se questionnent par rapport à la prise en compte des opinions exprimées.

Une intervenant souligne la durée du processus décisionnel municipal. Ce processus prend beaucoup de temps et agit comme un frein car un des facteurs de mobilisation est de pouvoir apprécier les résultats d'une action.

Des suggestions

Les intervenants ont proposé plusieurs moyens destinés à favoriser la participation citoyenne des jeunes. Par exemple, faire une place aux jeunes en leur réservant un siège au conseil d'administration de la Société de transport de Montréal. Il est suggéré de consulter les jeunes sur les services qui leur sont offerts, de les impliquer avant de déterminer la programmation des services offerts en sport, loisir et culture. Un intervenant suggère de faciliter l'exercice du vote, sans préciser de quelle manière, et un autre, d'abaisser l'âge requis pour voter en invoquant que le municipal correspond au niveau local et devrait intéresser les jeunes. Enfin, un intervenant propose de créer des environnements où les jeunes seront à l'aise de s'exprimer et d'utiliser, pour les rejoindre, des médias que les jeunes lisent.

Le président d'assemblée, M. Marvin Rotrand, remercie Mme Corado et les intervenants.

5. Commentaires des membres de la commission

En cours de séance, les commissaires se sont exprimés à plusieurs reprises. Cette section fait état de l'essentiel de leurs propos.

Le président d'assemblée, M. Marvin Rotrand, a manifesté de l'inquiétude en rapport avec le faible taux de participation électorale. Il rappelle les efforts de l'Administration en vue de favoriser la participation citoyenne, la création de l'Office de consultation publique de Montréal et la mise en place de divers mécanismes de participation. Il estime que des progrès ont été réalisés mais qu'il reste à convaincre les citoyens d'aller voter. M. Rotrand a souligné les règles de procédure régissant les conseils et il a mentionné que les conseils d'arrondissement sont des outils importants de démocratie que les groupes doivent apprendre à utiliser. En rapport avec la demande de modifier les modalités d'inscription à la période de questions du public du conseil municipal, il cite les travaux de la commission à ce sujet et annonce qu'une nouvelle procédure sera appliquée sous peu. Il invite les jeunes à se joindre aux partis politiques.

La vice-présidente, Mme Anie Samson, invite les jeunes à participer aux séances des conseils d'arrondissement, à travailler avec les élus car les décisions de ces derniers sont axées sur les besoins des citoyens. Elle décrit son cheminement au sein du Jeune conseil, mentionne qu'elle fut élue conseillère municipale à l'âge de 27 ans et qu'elle est actuellement la plus jeune maire d'arrondissement à Montréal. Elle insiste sur l'importance de s'exprimer et de voter car, à son avis, le vote est un droit d'influencer son quartier et sa ville.

M. Allmand explique aux jeunes qu'ils peuvent former leur parti politique si les actuels ne correspondent pas à leurs aspirations, ils peuvent aussi s'impliquer et changer, de l'intérieur, les partis existants. Il mentionne que la Ville est responsable d'enjeux très importants pour les jeunes : la police, le transport, les bibliothèques, la culture, les loisirs. Il demande aux jeunes de s'exprimer quant à leur niveau de satisfaction de ces services et aux moyens d'améliorer la situation.

M. Bissonnet fait état de rencontres entre conseillers et citoyens dans l'arrondissement de Saint-Léonard. En rapport avec le déroulement des séances de conseil d'arrondissement, il propose que les maires présentent un résumé de chaque dossier. Il décrit les activités entourant les parlements au secondaire.

Mme Martinez mentionne que la participation à la vie démocratique est une cause en soi car le développement de notre quartier et de notre ville représente une cause. Elle souligne que le processus de conscientisation à la participation citoyenne débute dès le plus jeune âge. Elle décrit comment les élus, au quotidien, rencontrent des citoyens et des jeunes. Elle insiste sur l'importance d'impliquer les jeunes, de manière transversale, à tous les niveaux des partis politiques. À son avis, les partis ne devraient pas former de commission des jeunes ou de commission interculturelle car ce faisant, on crée des ghettos.

7. Levée de la séance

Le président d'assemblée, M. Marvin Rotrand, remercie les personnes présentes de leur participation. Il félicite les représentants du Conseil jeunesse de Montréal. À 20 h 45, sur une proposition de la vice-présidente, Mme Anie Samson, appuyée par M. Marcel Parent, la séance est levée.

RÉDIGÉ LE : 1^{ER} JUIN 2009

ADOPTÉ LE : 11 JUIN 2009

« ORIGINAL SIGNÉ »

Marvin Rotrand
Président d'assemblée

« ORIGINAL SIGNÉ »

Nicole Paquette
Secrétaire-researchiste